

Circonscription de POMPEY
39, rue des Jardins Fleuris
54340 POMPEY
Téléphone
03.83.24.13.49
Mél.

ce.ien54-pompey@ac-nancy-metz.fr

CONSEIL D'ECOLE

PARTICIPANTS :

Fonction	NOM Prénom	Présent	Excusé	Absent
Directeur/trice, Président-e	SALEUR Sylvain	x		
IEN ou représentant	RICHARD Marjorie		x	
Maire ou représentant	GODEFROY Denis		x	
Conseiller municipal	SALEUR Carole	x		
Enseignants	PERRIN Isabelle	x		
	GAZIN Stéphanie		x	
	BLASIOUS Ingrid	x		
	BESSON Annie	x		
Maître E	SCHMITT Fanny	x		
	COSTANZA Morgane	x		
	DELRIEU Jean-Marc		x	
Parents élus	STRABACH Stéphanie	x		
	DE LUCA Stéfano	x		
	MICHELINI-GERARDIN Eve	x		
	CAPELLE Hélène	x		
	COLLET Cindy	x		
Suppléants	CHAFFOTTE Perrine	x		
	CORBACHO Sophie	x		
	LAURAIN Anne		x	
	DALBIN CORDIER Mélanie	x		
	MANEL Nicolas		x	
	PERRIER Lucie	x		
D DEN	SCHNEIDER Patricia		x	
Invités				

ORDRE DU JOUR :

- ⇒ Résultats des élections des représentants des parents d'élèves
- ⇒ Fonctionnement et prérogatives du conseil d'école
- ⇒ Vote du règlement intérieur
- ⇒ Assemblée générale annuelle de l'association sportive de l'école.
- ⇒ Organisation pédagogique de l'école
- ⇒ Bilan annuel du fonctionnement de la coopérative scolaire
- ⇒ Modalités de rencontres entre les parents et les enseignants
- ⇒ Présentation et vote du projet d'école
- ⇒ Point sur le Plan Particulier de Mise en Sécurité
- ⇒ Quelles modalités d'interventions adopter quant à la sécurisation des abords de l'école ?

COMPTE – RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE :

⇒ **La liste de rassemblement des parents d'élèves a obtenu 100% des suffrages exprimés. Nous adressons nos félicitations aux élus.**

⇒ **Organisation pédagogique de l'école :**

Classes	Enseignants	Répartition		Total
P/M	Mme Besson	PS :	14	24
		MS :	10	
M/GS	Mme Blasius	MS :	4	21
		GS :	17	
GS/CP	Mme Gazin	CP :	19	19
CE1/CE2	Mme Perrin	CE1 :	15	23
		CE2 :	8	
CE2/CM1	Mme Costanza	CE2 :	12	18
		CM1 :	6	
CM1/CM2	Mme Poulain Mr Saleur	CM1 :	9	22
		CM2 :	13	
Total :				127

Les effectifs sont donc en baisse de 3% par rapport à l'an passé.

Les attributions du conseil d'école ont été rappelées :

Le conseil d'école :

- ⇒ Vote le règlement intérieur de l'école.
- ⇒ Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- ⇒ Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école auquel il est associé, donne tout avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
 - Les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement.
 - L'utilisation des moyens alloués à l'école.
 - Les conditions de bonne intégration des enfants porteurs de handicap.
 - Les activités périscolaires
 - La restauration scolaire
 - L'hygiène scolaire
 - La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.
- ⇒ Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école.
- ⇒ En fonction de ces éléments le conseil d'école adopte le projet d'école.
- ⇒ Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article 26 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.
- ⇒ Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.
- ⇒ En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur les principes de choix des manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers et l'organisation des aides spécialisées.
- ⇒ Par ailleurs le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents d'élèves et notamment la réunion de rentrée.
- ⇒ Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations.

⇒ **La proposition de règlement intérieur du conseil d'école a ensuite été adoptée à l'unanimité.**

⇒ **Le règlement intérieur de l'école a été adopté à l'unanimité.**

⇒ **Le bilan financier annuel de la coopérative a ensuite été présenté.**

⇒ **Projet d'école :**

La mise à jour du projet d'école est encore en construction.

- Le projet d'école est bien sûr centré sur la réussite de tous les élèves. Pour cela 3 axes de travail ont été privilégiés : Expression Orale, Résolution de problèmes et éducation civique.

La semaine du goût a enfin pu être à nouveau réalisée. Elle remporte toujours un franc succès. Les enfants étant toujours fiers de faire découvrir leurs réalisations aux parents. Ce moment convivial permet également aux uns et aux autres d'échanger de manière informelle.

Nous avons également choisi pour thème de projet annuel : le spectacle du spectateur à l'acteur.

Nous avons donc prévu de participer au projet école et cinéma qui nous permettra de découvrir au cinéma trois œuvres majeures de son histoire. Toutefois nous regrettons l'explosion des coûts de transport qui nous posent question quant à la pérennité de ces actions.

Toutes les classes assisteront à un spectacle au TGP.

La classe de CM1-CM2 a déjà assisté au spectacle très intéressant : « Le garçon qui ne parlait plus » Il a donné lieu à des échanges riches autour de la liberté.

Les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 assisteront au spectacle « L'appel du TSAR » sur la prévention des risques auditifs à l'autre canal.

Enfin nous avons rédigé un projet ambitieux avec la DRAC, la communauté de communes, la municipalité et la coopérative : « Monstre ou différence ? » qui consiste à travailler autour de livres de littérature jeunesse pour ensuite concevoir un spectacle avec deux artistes : une danseuse et un comédien chanteur. 15 heures d'interventions par classe sont prévues.

Le projet WATI autour de la prévention quant à la consommation d'énergie donnera lieu à 3 interventions en classe pour les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2. Ce projet est initié par la communauté de communes.

Le projet d'école a été voté à l'unanimité.

⇒ **Présentation et vote du projet classe découverte.**

Nous proposons d'organiser une nouvelle classe découverte.

- L'option d'un court séjour a été plébiscitée depuis quelques années car elle permet à tout le monde de rester en pleine forme et surtout elle est moins coûteuse pour les familles. Toutefois, nous souhaitons une destination qui présente des différences importantes avec notre région pour garantir des découvertes enrichissantes et nombreuses. Notre choix s'est donc porté sur les sites de Verdun et Bouillon. Nous avons trouvé un centre proposant des tarifs avantageux. Il s'agit de la Base de loisirs « La Besace » à quelques kilomètres de Bouillon en Belgique. Cette destination relativement peu lointaine nous permet de profiter pleinement du séjour sur place. Le séjour se déroulerait du mercredi 12 avril au matin au vendredi 14 avril au soir.

Ce séjour devrait nous permettre de découvrir :

- la grande guerre à Verdun,
- un voyage dans l'espace à l'Eurospace Center en Belgique,
- le château de Bouillon et les croisades,
- le parc animalier de Bouillon

Toutefois le programme définitif dépendra du succès des opérations de financement que nous organiserons. Au vu des premiers devis, le coût total devrait être de 245€ par enfant.

L'aide de la mairie ainsi que les bénéfices des actions réalisées, devraient nous permettre de financer, de la même manière que les années précédentes, une aide au départ. Pour permettre au maximum d'enfants de partir, le conseil des maîtres a décidé de continuer à moduler la participation de la coopérative en fonction du quotient familial. Le reste à payer pour les familles devrait donc s'établir comme suit :

Quotient familial	Inférieur à 600€	Inférieur à 800€	Entre 800 et 1000€	Entre 1000 et 1200€	Entre 1200 et 1400€	Supérieur à 1400€
Resterait à payer	115€	130€	145€	160€	175€	190€

Le projet « classe découverte » a été voté à l'unanimité.

⇒ **Assemblée générale annuelle de l'association scolaire de l'école de Malleloy**

Bilan des actions :

Aucune action n'a pu être mise en place l'année dernière. Les frais de fonctionnement du compte courant à la Banque Postale sont de plus en plus élevés. Aussi nous proposons le transfert de celui-ci au crédit mutuel qui propose des conditions plus avantageuses. Cette disposition est votée à l'unanimité.

Suite à l'amélioration de la situation sanitaire, nous avons décidé d'adhérer à nouveau à l'USEP. Toutefois, nous ne pourrions pas inscrire la classe de PS-MS car aucune autre classe du secteur de ce niveau ne souhaite s'inscrire. Les rencontres ne pourront donc pas avoir lieu.

⇒ **Présentation des différentes actions de solidarité ou pour le financement de projets spécifiques mis en œuvre :**

Opérations papier cadeaux, bulbes et calendriers :

Nous reprenons ces opérations qui remportent un franc-succès et qui permettent d'abonder substantiellement le budget de la coopérative pour les sorties notamment. Ainsi 840€ ont ainsi pu être récoltés grâce à l'opération fleurs. Un grand merci aux participants.

Opération ELA :

Après la dictée ELA, nous espérons pouvoir soutenir cette action en proposant aux enfants de faire du sport pour les enfants malades.

Cette action se déroulera éventuellement au printemps.

⇒ **Plans risques majeurs et Alertes intrusion :** Les plans risques majeurs et alertes intrusion ont été évoqués.

⇒ **Modalités de rencontre entre les parents et les enseignants**

Outre la réunion de présentation générale de la classe en début d'année, les parents d'élèves peuvent demander rendez-vous avec les enseignants pour évoquer la situation individuelle de leur enfant. Les enseignants peuvent également prendre l'initiative de ces rencontres. Pour des soucis plus importants ou quand des partenaires interviennent auprès de l'enfant de manière durable, des réunions d'équipe éducative ou de suivi de scolarité peuvent être organisées.

⇒ **Questions diverses.**

Quelles modalités d'interventions adopter quant à la sécurisation des abords de l'école ?

Des soucis ont été rencontrés avec des voisins de l'école. Il arrive fréquemment que des adolescents, souvent des anciens élèves s'installent aux abords des grilles et discutent avec les élèves présents dans la cour. Toutefois des faits plus graves ont eu lieu notamment avec des adolescents dans le jardin de l'ancien logement de fonction. Mr Saleur est intervenu. Les enseignants sont informés et sont particulièrement vigilants à la cour du haut quand les adolescents sont présents. Des incivilités ont également eu lieu à l'extérieur de l'école. Le maire en a été informé et s'est déplacé à plusieurs reprises pour constater les faits. Il est intervenu auprès des adolescents et de la famille locataire du logement. En cas de nouveaux événements, il ne faut pas hésiter à en parler aux enseignants pour ce qui concerne les heures scolaires, au périscolaire quand il est concerné et à la mairie pour ce qui concerne les abords de l'école.

Petits travaux :

Mme Perrin et Blasius, signalent que le gond qui permet de maintenir leur porte extérieure ouverte ne fonctionne plus. Il en est de même des éclairages au fond du couloir côté classe jaune.

Serait-il possible de mettre en place un transport pour la salle polyvalente lors des jours de pluie pour les élèves du préscolaire à midi ?

Cette compétence relève de la communauté de communes. La distance entre l'école et la salle polyvalente n'est pas suffisante pour la mise en place de ce transport.

Vélo : Certains enfants ne comprennent pas qu'ils doivent porter un casque sur leur vélo pour venir à l'école et pas dans la cour de récréation.

L'obligation de port du casque jusqu'à 12 ans relève de « l'usage des voies » dans le code de la route. Aucune réglementation n'impose le port du casque dans la cour de récréation. Toutefois, il est bien évidemment possible de porter un casque. Dans ce cas, le casque est fourni par la famille par mesure d'hygiène et le casque est accroché au crochet de l'enfant.

CESU : Est-il possible de régler les périodes de garderie à l'aide des chèques CESU ?

Renseignements pris par la municipalité après le conseil d'école, la remise de chèques CESU occasionne des frais supplémentaires quel que soit le support (papier ou en ligne). La municipalité ne les acceptera donc pas.